



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 013-211300538-20240411-2024_28_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 24

A 19 h, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

26 mars 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Mme Ghislaine GUY a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Philippe PIGNET
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Virginie ARTERO
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absents sans pouvoir : Julien BONINO _ Roxane TIBALDI

Secrétaire de séance : Nadine POURCIN

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention à l'Institut Paoli Calmette (IPC) pour 2024.

2024_28_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2024 ;

Considérant que la commune souhaite soutenir les actions de l'Institut Paoli Calmette dans son activité de dépistage et de lutte contre le cancer ;

L'institut Paoli-Calmette (IPC) est un centre de lutte contre le cancer et constitue un Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC). Régi par le Code de la Santé Publique, l'institut assure des missions de niveau hospitalo-universitaire dans le domaine de la cancérologie et précisément la prise en charge globale de l'ensemble des pathologies cancéreuses pour la Région Sud.

L'institut Paoli Calmette est chargé, par la loi, d'une mission de service public en matière de cancérologie. Les missions de l'Institut Paoli-Calmette sont d'assurer :

- la prévention et le dépistage du cancer ;
- la prise en charge des patients au plan diagnostic et clinique sur la totalité de leur parcours et selon les modes de prise en charge adaptés (hospitalisation conventionnelle, hôpital de jour, hospitalisation à domicile) ;
- la recherche sur l'ensemble des aspects diagnostiques et thérapeutiques de la pathologie cancéreuse ;
- l'enseignement et la formation continue en cancérologie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Attribue une subvention à l'Institut Paoli-Calmette d'un montant de **300 €** au titre de l'année 2024 ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Votes pour : 24

Vote contre : /

Abstention : /

Hélène GENTE

Maire de Mallemort

